

# hosberg-news

Février 2026

Chers producteurs et productrices,

Nous avons commencé la nouvelle année avec de bonnes perspectives et envisageons l'avenir avec confiance.

Avec l'envoi des nouveaux contrats, nous avons achevé un travail important et nous réjouissons des réactions majoritairement positives.

Comme l'année dernière, nous ne serons pas représentés avec notre propre stand au salon Tier & Technik. Cependant, des collaborateurs de Hosberg et de Gallina Bio AG seront présents tous les jours. Aux heures de midi, de 11h00 à 14h00, nous serons dans la halle de la Banque cantonale de Saint-Gall, au restaurant « Aromatico », où nous vous invitons à déguster une saucisse grillée et des boissons. Nous nous réjouissons de vous y accueillir.

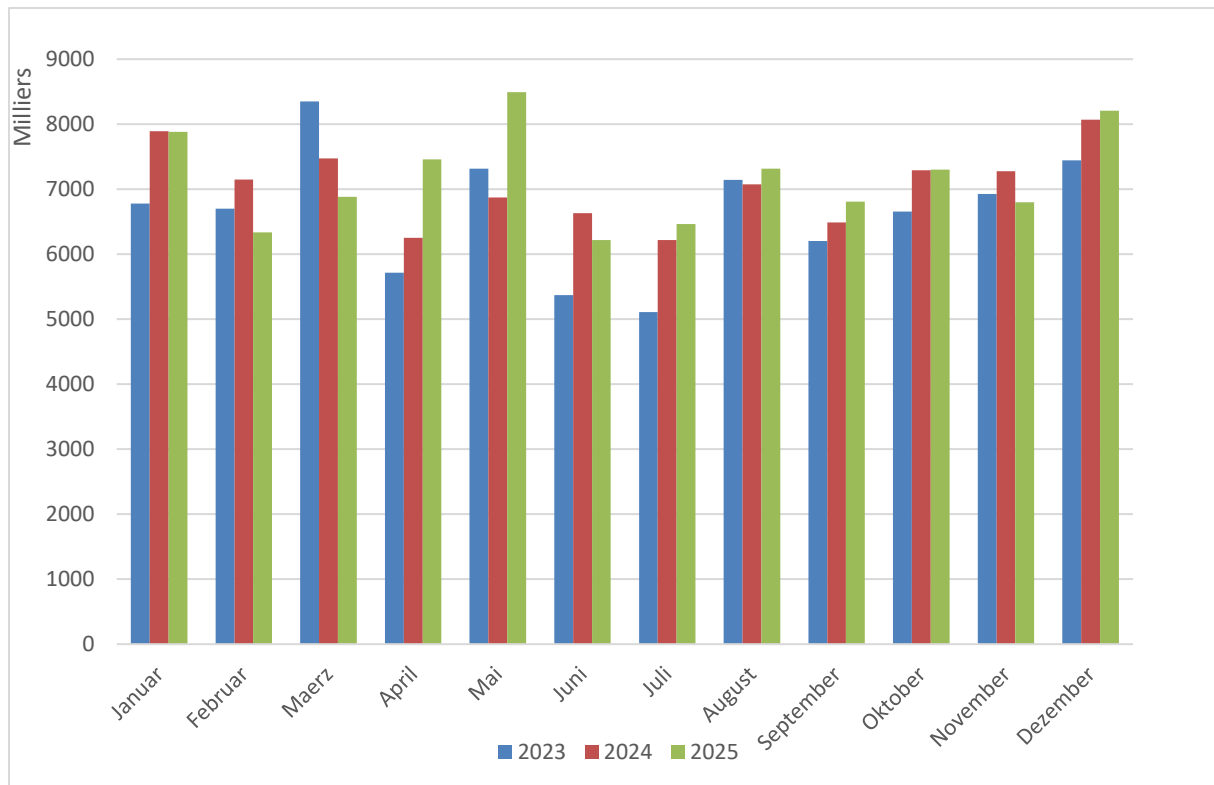
Nous souhaitons également vous informer sur les sujets suivants :

- **Marché des œufs 2025**
- **Températures des locaux de stockage des œufs**
- **Bonnes pratiques de fabrication**
- **Banque de données des volailles**
- **Planification 2027**
- **Vaccin IB-Multi**
- **Désactivation du réseau 3G**
- **Mise à jour sur la grippe aviaire**

## Marché des œufs 2025

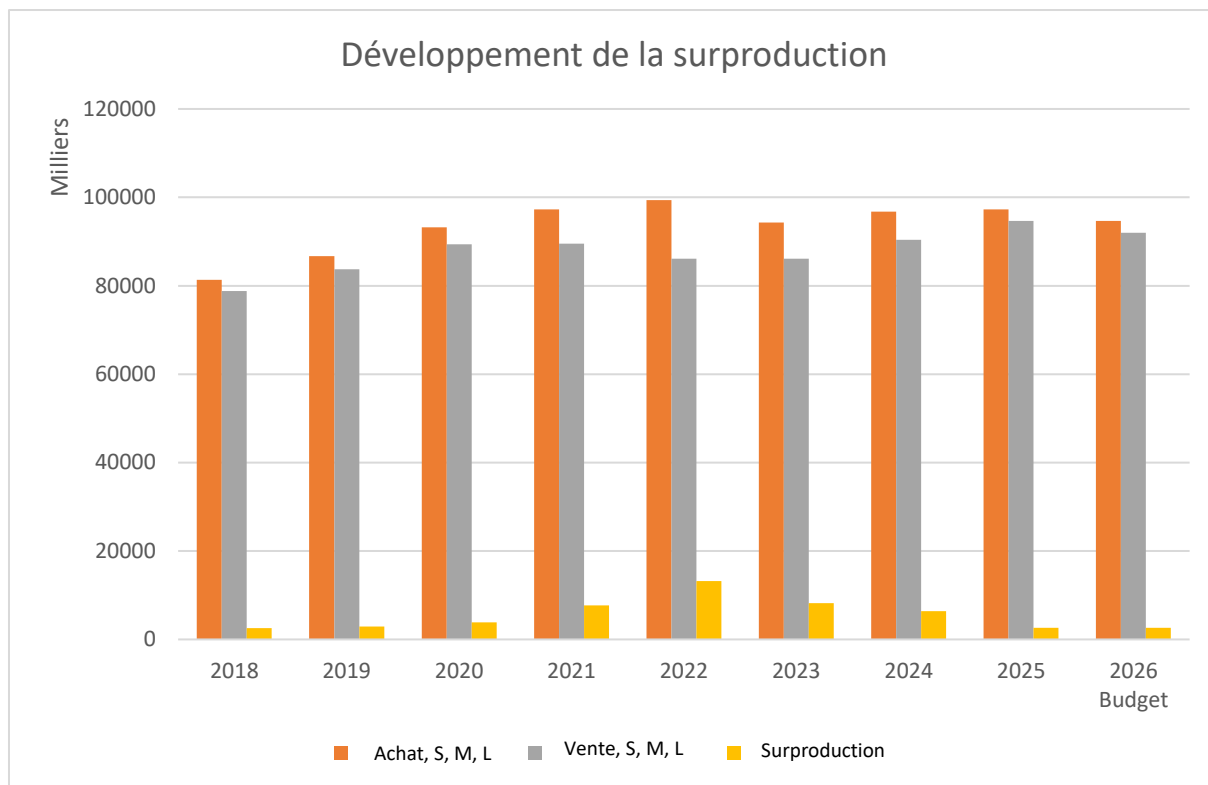
Au cours de l'année 2025, les ventes ont augmenté de 3 % par rapport à l'année précédente. Le quatrième trimestre a connu une croissance supérieure à la moyenne, avec une hausse de 4 %. Grâce à ces bonnes ventes, la surproduction en 2025 s'élève à près de 2,7 %, ce qui est nettement inférieur à notre objectif de 5 %.





Les perspectives pour 2026 sont également très bonnes. Comme déjà mentionné, certains clients procèdent à divers ajustements de leur assortiment. Cela entraîne généralement une réduction de la demande. D'une part, celle-ci dépasse actuellement l'offre et, d'autre part, il y a une perte de places pour les animaux due au fait que des producteurs abandonnent la détention de volaille ou se tournent vers l'agriculture conventionnelle. Cela signifie que, malgré une réduction du volume des ventes, nous prévoyons une situation stable avec une surproduction acceptable.





### Températures des locaux de stockage des œufs

Nous avons malheureusement constaté que les températures dans certains locaux de stockage des œufs étaient trop basses. Les responsables des exploitations concernées ont généralement déjà été contactés directement.

Nous rappelons ici la règle claire en vigueur depuis des années, selon laquelle la température dans les locaux de stockage des œufs doit toujours être d'au moins 10 °C. Le respect de cette température est important pour la suite du processus.

- Si les œufs sont déjà trop froids dans les exploitations, la température baisse dans le camion ;
- De la condensation se forme sur ces œufs froids au plus tard lors du tri chez nous ;
- Cela entraîne d'une part des problèmes techniques au niveau de la machine de tri, car les œufs humides sont difficiles à saisir et peuvent donc se casser ;
- D'autre part, cela peut entraîner des écarts dans les résultats du tri, car les œufs humides sont plus difficiles à trier ;
- La condensation sur la coquille des œufs peut également accélérer leur détérioration, ce qui réduit leur durée de conservation ;
- La sécurité alimentaire n'est donc pas garantie.

Le stockage des œufs à une température trop basse dans l'exploitation pose de grands défis. Nous vous prions de respecter les consignes.

À l'avenir, nous nous réservons le droit de ne pas charger les œufs stockés à une température trop basse dans l'exploitation ou de les utiliser uniquement pour la casserie. Cela suppose bien sûr que la température soit correctement relevée avant le chargement des œufs.



Malheureusement, nous avons appris que dans certains cas, des chauffeurs ont été agressés verbalement pour avoir signalé des irrégularités. Cette situation est intolérable et absolument inacceptable pour nous.

Les consignes en matière de température sont claires et leur respect ne représente pas un défi insurmontable. Nous dépendons de la coopération de tous les maillons de la chaîne. Merci beaucoup pour votre aide.

### **Bonnes pratiques de fabrication**

Le secteur suisse des œufs est malheureusement confronté à une augmentation des cas (suspectés) de salmonelles. Nos producteurs sont également régulièrement touchés. Il est dans notre intérêt à tous d'endiguer cette évolution dans la mesure du possible. Une bonne biosécurité dans l'exploitation est une mesure importante pour limiter l'introduction de salmonelles dans les poulaillers. Nous avons déjà abordé ce sujet à plusieurs reprises, mais il continue de nous préoccuper. Dans le cadre de l'envoi de la police d'assurance contre les épidémies, GalloSuisse a élaboré une fiche d'information sur les bonnes pratiques de fabrication. Nous sommes autorisés à la partager avec vous et vous la joignons en annexe.

### **Banque de données des volailles**

À partir de cette année de contrôle, les entrées et sorties seront contrôlées dans la banque de données volailles dans le cadre du contrôle biologique. Cette année, aucune sanction ne sera encore appliquée, celles-ci seront introduites à partir de 2027.

En principe, il ne devrait y avoir aucun écart au niveau des mises en place, les organisations d'élevage s'efforçant de respecter les règles.

Certains points ont changé depuis l'année dernière ou doivent être pris en compte :

- L'ajustement de la catégorie d'animaux en fonction de l'âge a été automatisé
- Les entrées et les sorties doivent être signalées dans un délai de 7 jours
- Les troupeaux sont désormais suivis jusqu'à l'abattage. Les troupeaux de poules pondeuses doivent donc également être sortis et enregistrés auprès du commerçant (généralement Bio Gallina AG) ou directement auprès de l'abattoir.

Si vous avez encore des animaux dans la base de données, mais qu'ils ne sont plus chez vous, vous pouvez les enregistrer pour l'abattage et ainsi nettoyer la base de données.

Vous trouverez de plus amples informations ici : [bioactualites.ch](https://bioactualites.ch)

Apparemment, il y a des discussions pour que les effectifs soient maintenus à jour au niveau des exploitations. Mais cela n'est pas encore décidé et n'est dans l'intérêt ni du vôtre, ni du nôtre, ni de Bio Suisse.

Les organismes de contrôle sont en principe responsables de la mise en œuvre. Pour toute question concrète, une hotline est disponible au 062 865 63 33.



## Planification 2027

Nous allons bientôt nous attaquer à la planification des mises en place pour 2027. Si vous avez des souhaits particuliers concernant la durée de rotation ou les dates optimales de sortie et de mise en place, c'est le moment idéal pour les faire connaître : les souhaits annoncés maintenant pourront être pris en compte dans la planification. Veuillez vous adresser directement à Jakub : [j.kotulek@hosberg.ch](mailto:j.kotulek@hosberg.ch)

Les données pour l'année 2027 figurant sur les fiches de base ne sont pas encore définitives et sont susceptibles de changer.

Après l'envoi de la planification en juin, nous ne pourrons plus répondre à toutes les demandes de modification. La planification de l'élevage est devenue encore plus complexe et moins flexible avec la mise en place de la directive « tous les poussins vivent ». Nous vous prions de bien vouloir nous excuser de ne pas pouvoir répondre à toutes les demandes, malgré toute notre bonne volonté.

## Vaccin IB-Multi

Nous avons été informés que la production du vaccin IB-Multi sera arrêtée au plus tard fin 2027. Le principe actif ne sera plus disponible qu'en combinaison avec d'autres vaccins, mais ceux-ci ne sont pas autorisés en Suisse. Cela signifie que la vaccination par injection avec IB-Multi ne sera bientôt plus possible lors de la mise en place des poules dans le poulailler. Si vous vaccinez vos poules lors de leur mise en poulailler et que vous souhaitez continuer à le faire aussi longtemps que possible, il est judicieux de vous constituer un stock. Le vaccin se conserve 2 ans au frais à compter de sa date de fabrication. Comme on ne sait pas encore clairement quand les dernières quantités seront disponibles, il serait utile de se procurer le vaccin au moins pour la prochaine mise en place.

Les cabinets vétérinaires spécialisés vont constituer des stocks, mais ils ont besoin de savoir s'il y a une demande. Si vous vous procurez le vaccin auprès d'un cabinet vétérinaire classique, celui-ci peut également l'acheter et le mettre à votre disposition. Veuillez en discuter directement avec votre vétérinaire. Nous n'avons pas la possibilité de vous fournir le vaccin.

## Désactivation du réseau 3G

La plupart d'entre vous l'auront remarqué : à la fin de l'année 2025, la plupart des antennes réseau 3G ont été désactivées.

Nous le mentionnons ici, car les systèmes d'alarme des anciens poulaillers sont concernés. Dans la plupart des poulaillers, des systèmes sont installés qui envoient des alarmes directement sur les téléphones portables des exploitants. Une partie de ces systèmes fonctionne avec la technologie 3G obsolète et ne fonctionne donc plus depuis la désactivation. Les appareils doivent donc être remplacés.

Conformément à [l'ordonnance sur la protection des animaux](#), vous êtes tenus de disposer d'une solution fonctionnelle en cas d'urgence. Les options suivantes sont imposées :

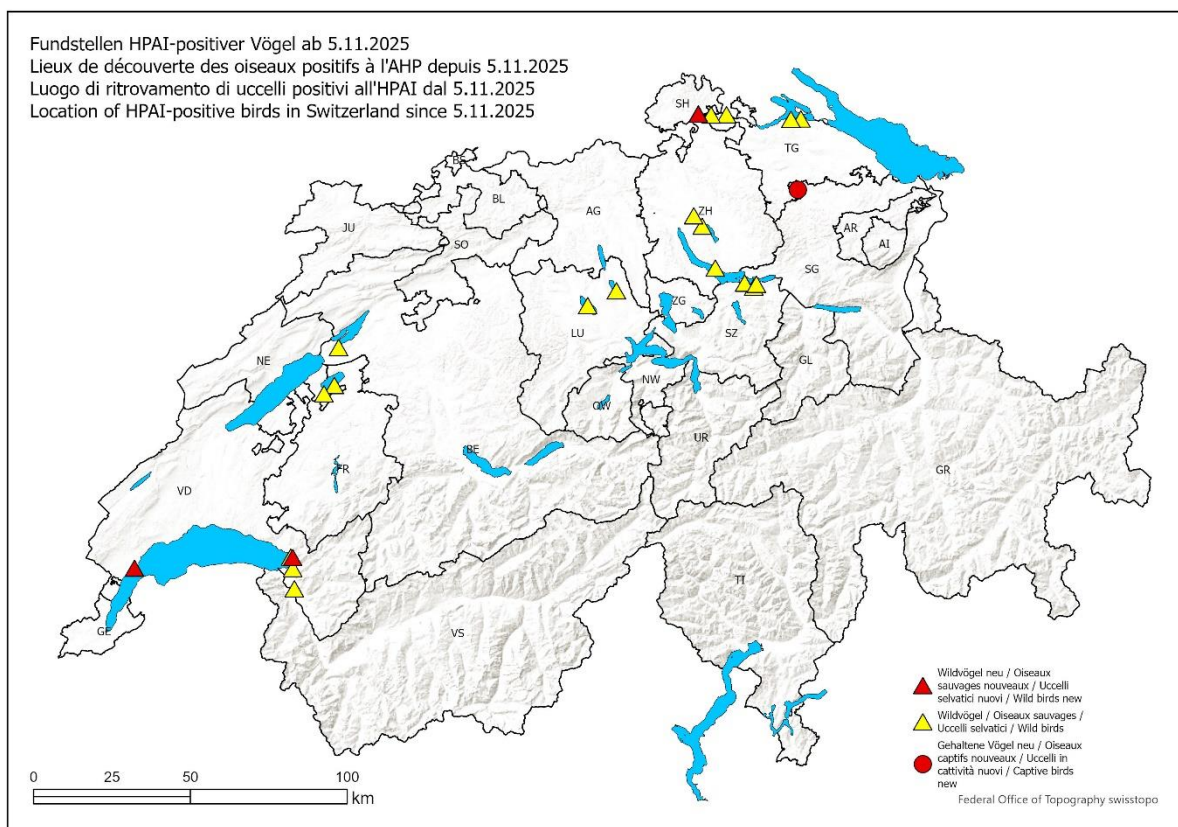
- Alarme sur le téléphone portable
- Alarme avec signal sonore dans le poulailler (sirène)
- Génératrice de secours



L'une de ces options doit être disponible et fonctionnelle. Si l'alarme sur votre téléphone portable ne fonctionne plus et que vous n'avez pas d'autre solution, il faut y remédier. En règle générale, les entreprises de construction du poulailler ont réagi et vous ont écrit directement. Nous vous recommandons d'accepter cette offre.

### Mise à jour sur la grippe aviaire

Le sujet de la grippe aviaire reste d'actualité et des oiseaux sauvages continuent d'être testés positifs au virus HPAI (influenza aviaire hautement pathogène). De nouveaux cas sont principalement détectés sur le Rhin entre Constance et Schaffhouse ainsi que sur le lac Léman. D'autres grands plans d'eau du Plateau sont également touchés, voir la carte.



Depuis les cas recensés à l'étang municipal de Wil (SG), aucun élevage de volaille n'a heureusement été touché jusqu'à présent. La situation actuelle reste toutefois tendue et la prudence est toujours de mise. Nous partons du principe que les mesures existantes (notamment l'obligation de confinement) resteront en vigueur au moins jusqu'à la fin mars. Des mesures plus strictes sont annoncées au niveau local, les services vétérinaires locaux en informent les exploitations concernées. Jusqu'à présent, aucun de nos producteurs ou éleveurs ne se trouvait dans une zone de contrôle soumise à des restrictions plus strictes.

Espérons que la situation restera calme et que les poules pourront profiter du soleil dans les pâturages au printemps.

Salutations amicales

Votre service de conseil **hosberg**

